

COMPTE RENDU
REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 27 mars 2025

Le vingt-sept mars deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures trente, s'est réuni le conseil municipal de la commune nouvelle Les Pechs du Vers, au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Mairie déléguée de Saint Cernin, sous la présidence de Monsieur Alain MARTY, Maire

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres qui ont pris part aux délibérations : 13

Date de la convocation : 20/03/2025

Présents :

MARTY Alain – POL Lenny – Mc NAB Peter – DARDENNES Grégory – MECHENIN Jacky – Cécile Thomas -
LARCHER Jean Paul – LABORIE Jean Marc – BERTRAND Julien - CHABROUX Patrice - RANCK
Thomas – LAPOTRE Sylvain

Absents excusés : ROUY Jean Luc sans pouvoir –

BIRONNEAU Josiane sans pouvoir

ROBASZKIEWICZ Malgorzata qui a donné pouvoir à . Marty

Secrétaire de séance : Patrice Chabroux

Mr le Maire constate que le quorum est atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

La lecture du compte-rendu du précédent Conseil n'appelant aucune observations le compte rendu est validé à l'unanimité.

Mr le Maire demande d'ajouter un point à l'ordre du jour : signature d'un avenant à la convention de transports scolaires : validé à l'unanimité

Délibération 2025.16
Vote du budget primitif 2025 : assainissement

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2025 assainissement

Les sections de fonctionnement et d'investissements sont en équilibre.

Section d'exploitation 39 546.95 €

Section d'investissement 28 557.18 €

La liste des projets d'investissements pour l'année 2025 est validée.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

ADOpte le budget primitif 2025

par **13 Voix Pour**, 0 voix Contre, 0 Abstention

- Autorise M. le maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section.

- Donne tous pouvoirs à M. le maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Délibération
Vote du budget primitif 2025.17 : Communal

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2025 pour la commune

Les sections de fonctionnement et d'investissements sont en équilibre
Section de fonctionnement 1 433 968.31€
Section d'investissement 1 725 714.13€

. La liste des projets d'investissements pour l'année 2025 est validée.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré
ADOpte le budget primitif 2025
par **13 Voix Pour**, 0 voix Contre, 0 Abstention

- Autorise M. le maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section.
- Donne tous pouvoirs à M. le maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Délibération 2025.18 **Vote des Taxes 2025**

Monsieur le Maire présente les bases d'impositions prévues.
Mr le Maire rappelle le lissage des taux sur une durée de 9 années adopté par délibération en date du 15 janvier 2016.
Il est proposé de ne pas augmenter les taux de références indiqués sur le tableau.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, par **13 voix pour**, 0 voix contre et 0 abstention
-Accepte la proposition de ne pas augmenter les taux de références

Et vote les taux comme suit :

TFB : 35,88%
TFNB : 138.40%
TH : 11.23%
CFE : 24.02%

Délibération 2025.19 **Vote des subventions aux associations 2025**

Monsieur le Maire présente la liste des associations déjà subventionnées par la commune et les différentes demandes reçues en mairie.

Le conseil souhaite attribuer les subventions comme suit :

AMICALE DES POMPIERS 50€ -
APE DU RPI 200€ -
ASS SAUVEGARDE DU PATRIMOINE 150€ -
BANQUE ALIMENTAIRE 100€ -
CLAE 300€
COMITE DES FETES ST CERNIN 350€ -
COMITE DES FETES ST MARTIN 350€ -
ECOLE DE MUSIQUE 150€
FESTIVAL DE THEATRE DE LAUZES 100€
FNACA 50€ -

LA GRANJA 150€
MARPA 100€ -
MUTUELLE COUPS DURS 100€ -
MOULINS EN QUERCY 50€
INFIRMIERES LABASTIDE 50€ -
SSIAD LABASTIDE 50€ -
STE CHASSE ST CERNIN 50€ -
STE CHASSE ST MARTIN 50€ -
COOPERATIVE SCOLAIRE 700€ -
FRANCAS 50€ -
BAVARDOU 100€ -
LES RESTOS DU CŒUR 100€ -
HORS SAISON MUSICAL 250€ -
ASSOCIATION MARCHE DE ST CERNIN LES PRODUCTEURS 100€
Secours populaire 100€
Quercy énergie 150€
Donneurs de sang de Labastide 100€
Sclérose en plaques 100€
Musée de la Résistance 50€ -
Visite hopitaux 50€ -

Le conseil souhaite attribuer un budget de 600 € au bénéfice du Claé qui ne peut pas recevoir de subvention mais qui pourra donc disposer de cette enveloppe pour organiser un ou des événements au sein du Claé.

Le Conseil, après en avoir délibéré, valide cette liste à l'unanimité

Délibération 2025.20
Annexe à la convention AO2 transports scolaires

Monsieur le Maire présente un annexe à la convention avec la Région qui stipule que dès la rentrée de septembre 2025, la Région prendra en charge la totalité des frais engagés par la commune pour la mise en place de nos deux trajets de transports scolaires.

Après en avoir délibéré, le conseil valide à l'unanimité l'annexe à la convention et autorise le Maire à la retourner signée.

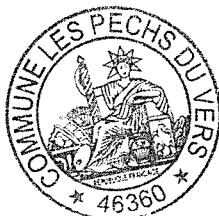
Questions diverses :

La Résidence Barbié a fait l'objet d'une estimation par le service des Domaines.

Le conseil comportant 4 délibérations s'achève à

LES PECHS DU VERS, le 14 avril 2025

Le Secrétaire de séance
Patrice CHABROUX



Le Maire
Alain MARTY

